

# RECENSEMENT 2016

A Spycker, la campagne de recensement de la population 2016 se déroulera du jeudi 21 janvier 2015 au samedi 20 février 2015. Durant cette période, des agents recenseurs munis d'une carte officielle tricolore signée par le maire se présenteront à votre domicile.

Nouveau, depuis 2015, l'ensemble de la population pourra choisir de se faire recenser en ligne. Deux possibilités de réponses s'offrent donc aux personnes recensées: le recensement en ligne ou le recensement papier.

## LE RECENSEMENT EN LIGNE: COMMENT CA MARCHE?

- 1°) L'agent recenseur se présente à votre domicile et vous propose de vous faire recenser par internet. Il vous remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.
- 2°) Pour répondre par internet, il suffit de se rendre sur le site: [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et de cliquer sur « Le Recensement en ligne, c'est ici »
- 3°) Il vous sera demandé d'entrer vos code d'accès et mot de passe présents sur la notice fournie par l'agent recenseur.
- 4°) Saisissez ensuite les informations concernant la localisation de votre logement, qui figurent également sur la notice.
- 5°) Vous répondrez au questionnaire en étant guidé pas à pas.
- 6°) Une fois le questionnaire terminé, vous pourrez l'envoyer et vous recevrez un accusé de réception à l'adresse mail que vous aurez indiquée. L'agent recenseur en sera informé par SMS.

## QU'EST CE QUE CA CHANGE?

La confidentialité toujours respectée: personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'INSEE.

Un gain de temps: pas de second passage de l'agent recenseur, des questionnaires remplis en 15-20 minutes pour une famille de 4 personnes.

La simplification du remplissage et du suivi: guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel.

Moins de papier pour un procédé plus respectueux de l'environnement.

Pour le recensement papier, l'agent recenseur remettra une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé. Il viendra les récupérer à un moment convenu avec les personnes recensées. Les formulaires peuvent être envoyés directement à la mairie.